

Communiqué de presse, 09.03.2011

Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse: la direction est juste, les comptes ne le sont pas (encore)

La Coalition pour une politique suisse efficace de l'enfance et de la jeunesse prend acte avec satisfaction du fait que le Conseil des Etats a donné son accord à la nouvelle loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. Toutefois, elle considère les moyens financiers destinés à cette fin comme clairement insuffisants.

Le Conseil des Etats a accepté aujourd'hui le projet de révision totale de la Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) sans procéder à des ajustements significatifs. Cette loi constitue le fondement pour le soutien financier des diverses associations de jeunesse ainsi que, fait nouveau, des acteurs de l'animation jeunesse en milieu ouvert. La Coalition pour une politique suisse efficace de l'enfance et de la jeunesse est globalement ravie de cette décision, mais regrette que le Conseil des Etats n'ait pas montré la volonté d'augmenter les moyens qui sont nettement sous-estimés.

Beaucoup plus de tâches, peu de ressources en plus

Le rôle de la Confédération dans le domaine de la promotion de la jeunesse se voit renforcé grâce à la nouvelle LEEJ. Ainsi, le projet de loi prévoit notamment qu'à l'avenir, ce ne seront plus les seules associations de jeunesse qui seront soutenues mais également les formes de l'animation jeunesse en milieu ouvert. En outre, la Confédération devra se charger de tâches supplémentaires de coordination dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse et soutenir les cantons entre autres par le biais de financements initiaux limités dans le temps et destinés à favoriser le développement de leur politique de la jeunesse et la mise en oeuvre de projets-pilotes. Avec la nouvelle loi, des projets-pilotes d'envergure nationale pourront également être soutenus lorsqu'ils sont menés directement par des communes ou de cantons. De plus, le domaine d'application de la loi s'étendra désormais également aux enfants à l'âge de l'accueil préscolaire.

La Coalition soutient explicitement ces développements de l'encouragement à la jeunesse par la Confédération. Toutefois, elle doute fortement que l'on puisse s'acquitter des tâches supplémentaires avec les moyens financiers limités qui sont prévus à cette fin. Le cercle des bénéficiaires des subventions s'agrandira significativement avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, alors que l'augmentation du crédit reste très limitée. En effet, actuellement, la Confédération investit environ 6,95 millions de francs annuellement pour l'encouragement à la jeunesse. Désormais, ce montant devrait passer en moyenne à 9,36 millions. Pour Geo Taglioni, le coordinateur de la coalition, il s'agit d'une somme nettement insuffisante:

„Nous attendons de la Confédération qu'elle envoie un signal fort en faveur de la politique suisse de l'enfance et de la jeunesse en permettant de remplir les tâches déjà existantes avec les moyens disponibles et en octroyant de nouvelles ressources pour s'attaquer aux nouvelles tâches.“

C'est pourquoi, en ayant en ligne de mire le débat portant sur le budget fédéral, la coalition demande au parlement de plaider pour un crédit destiné à promouvoir les activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes – un crédit qui ne réduise pas les prestations aux animations jeunesse dans le cadre associatif et qui soit en mesure de fournir une impulsion substantielle à l'animation en milieu ouvert pour la jeunesse et pour les enfants.

Coalition pour une politique suisse efficace de l'enfance et de la jeunesse

La Coalition pour une politique suisse efficace de l'enfance et de la jeunesse est composée d'organisations et de particuliers qui ont pour but d'attirer l'attention du public, des cantons et en particulier des parlementaires sur l'importance d'une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse et de la création du cadre légal nécessaire à cela. La Coalition est menée par le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse [CSAJ](#), l'Association faîtière suisse pour l'animation jeunesse en milieu ouvert [AFAJ](#), la fondation [Pro Juventute](#) ainsi que le [Lobby Enfants Suisse](#).

Informations sur : www.kinderundjugendpolitik.ch/fr

Contact:

Geo Taglioni,

Coordinateur de la Coalition pour une politique suisse efficace de l'enfance et de la jeunesse,
Chef du domaine politique et participation nationale du CSAJ,
geo.taglioni@csaj.ch, 031 326 29 29 / 079 255 24 74

Matthias Fiechter,

responsable de la communication CSAJ,
matthias.fiechter@csaj.ch, 931 326 29 29 / 079 744 02 50